



2025/31

**EXTRAIT du Registre des
DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**

Nieul87

Mairie de Nieul
87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	2
Exprimés :	14
OUI :	14
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 25/06/2025

Reçu en préfecture le 25/06/2025

Publié le

ID : 087-24871070-20250624-01_2025_31-DE

23 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 juin, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 19 juin deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Crespy Benjamin, Gaspard Céline, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Pagnou Pascal, Reauly Paola donne procuration à Bila Laurent

Absents : Chauchet Emilie, Crouzit Sébastien, Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Mahaut Danièle

Objet : Tarifs scolaires 2025/2026 et règlement - Garderie

Pour l'année scolaire 2025/2026, il est proposé de maintenir les tarifs en cours pour la garderie, à savoir :

Garderie	4 jours Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	
	Forfait Mois / 1 enfant	34,68 €
5 jours Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi		
Forfait Mois / 1 enfant	42,46 €	
Forfait Mois / + d'1 enfant	33,94 €	
Forfait 1/2 journée		
Avant ou après la classe / occasionnel	2,51 €	

Les tarifs pour les enfants domiciliés sur Nieul et Hors Nieul sont identiques.

Le règlement intérieur est reconduit en l'état sauf pour l'article 5, une précision est apportée pour les horaires et lieux de la garderie après la classe, à savoir :

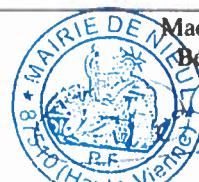
- **Pour les enfants de l'école maternelle** : Site Ecole maternelle jusqu'à 18h30
Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 16h10 à 18h30
- **Pour les enfants de l'école élémentaire** : Site Ecole élémentaire jusqu'à 17h50 puis transfert vers la garderie de l'école maternelle jusqu'à 18h30
 - Lundi/Mardi/Jeudi/Vendredi de 16h30 à 18h30
- **Pour les enfants des 2 écoles / le Mercredi** : Site de l'école élémentaire jusqu'à 12h30.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTÉ à l'unanimité**, les tarifs de la garderie et le règlement modifié, pour la rentrée scolaire 2025/2026.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 24 juin 2025

Le secrétaire de séance,
Danièle Mahaut.

Danièle Mahaut



Madame la Maire,
Béatrice Tricard.

Béatrice Tricard